

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2016

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL509

présenté par  
M. Belot, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

A l'alinéa 2 substituer aux mots :

« rendent publics »,

le mot :

« publient »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.